
Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2023, les membres composant le conseil municipal de DROISY se sont réunis en mairie, le lundi 20 mars 2023 à 20h30 sous la présidence de M. Jean-Paul FORESTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Paul FORESTIER, M. Régis RACINEUX, M. Cyril CHATANAY, Mme Carole LAFFIN, M. Pierre-Alain REY, M. Thibault VICTOR, M. Nicolas FORESTIER, M. BALDI Olivier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Émilie VICTOR, M. Jérémy BERNARDI.

Le président ayant ouvert la séance à 20h30, et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Cyril CHATANAY

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de gestion dressé par le receveur Budget principal 2022
- Approbation des comptes de gestion dressé par le receveur Budget annexe de l'eau 2022
- Approbation du compte administratif Budget principal 2022
- Approbation du compte administratif Budget annexe de l'eau 2022
- Demande de subvention au titre du *Fonds vert* auprès de l'Etat pour la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public
- Demande de subvention auprès du SIESS pour la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public
- **Questions diverses**

1/ LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2023

M. le Maire propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2023.
Le procès-verbal du 20 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION dressé par le receveur-Budget principal 2022

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier de Rumilly pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF dressé par le receveur-Budget principal 2022

Sous la présidence de M. RACINEUX, 1^{er} adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation :

Cpte 002 excédent reporté 2021 : 47 812.65 euros

Dépenses : 169 003.65 euros

Recettes : 293 308.66 euros

Excédent 2022 réel à reporter : 172 117.66 euros

Section d'investissement :

Cpte 001 excédent reporté 2021 : -204 787.03 euros

Dépenses : 49 214.61 euros

Recettes : 526 814.45 euros

Excédent 2022 réel à reporter : 272 812.81 euros

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du budget principal 2022.

4/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION dressé par le receveur- Budget annexe de l'eau 2022

Après s'être fait présenter les budget primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau et les décision modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier de Rumilly pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

5/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF dressé par le receveur- Budget annexe de l'eau 2022

Sous la présidence de M. RACINEUX, 1^{er} adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe de l'eau 2022 qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation :

Cpte 002 excédent reporté 2021 : 362.77 euros
Dépenses : 26 767.62 euros
Recettes : 58 943.39 euros
Excédent 2022 réel à reporter : 32 538.54 euros

Section d'investissement

Cpte 001 excédent reporté 2021 : 43 316.89 euros
Dépenses : 2 336.00 euros
Recettes : 3 730.00 euros
Excédent 2022 réel à reporter : 44 710.89 euros

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif du budget annexe de l'eau 2022.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION au titre du Fonds vert auprès de l'État pour la rénovation des parcs lumineux de l'éclairage public.

M. Le maire rappelle au Conseil Municipal que la loi de finances 2023 a créé le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou "Fonds Vert" et a vocation à aider les collectivités à accélérer leur transition écologique, enjeu majeur face aux crises climatiques, énergétiques et pour la préservation de la biodiversité.

Il propose de solliciter une subvention au titre de l'axe 1 "renforcer la performance environnementale auprès de l'État pour les travaux de passage en ampoule LED de 38 points lumineux et la mise en conformité de l'ensemble des parcs lumineux.

Investissement HT	40 910,00 €	100%
Fonds vert	32 728,00 €	80%
Autofinancement communal	8 182,00 €	20%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION auprès du SIESS pour la rénovation des parcs lumineux de l'éclairage public.

Les travaux concernant la rénovation de l'éclairage public bénéficient d'une participation financière du Syndicat Intercommunal Énergies et Services de Seyssel à hauteur de 30% du montant HT des travaux. Il propose de solliciter une subvention à ce titre pour les travaux de passage en ampoule LED de 38 points lumineux et la mise en conformité de l'ensemble des parcs lumineux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Investissement HT	30 000.00 €	100%
Subvention SIESS	9 000.00 €	30%
Autofinancement communal	21 000.00 €	70%

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

8/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Acceptation du devis de l'entreprise B2J CREATION pour la réfection des murs intérieurs du cimetière.
- En attente des devis comparatifs pour la pose d'un chauffage au sein de l'église.
- Remerciements de Mme la Sénatrice Sylviane NOËL pour la motion de soutien prise par la commune en faveur d'une révision du barème kilométrique de déplacement des infirmières libérales.
- remerciements de l'association SEPA IMPOSSIBLE pour la subvention octroyée en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21h45

La date du prochain conseil municipal est fixée au : jeudi 06 avril 2023

lundi 20 février 2023 à 20h30

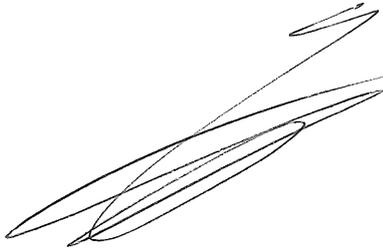
N°	FEUILLET DE CLÔTURE- OBJETS DES DÉLIBÉRATIONS
07_2023	Approbation des comptes de gestion dressé par le receveur Budget principal 2022
08_2023	Approbation des comptes de gestion dressé par le receveur Budget annexe de l'eau 2022
09_2023	Approbation du compte administratif Budget principal 2022

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DROISY
Séance du lundi 20 mars 2023**

10_2023	Approbation du compte administratif Budget annexe de l'eau 2022
11_2023	Demande de subvention au titre du <i>Fonds vert</i> auprès de l'Etat pour la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public
12_2023	Demande de subvention auprès du SIESS pour la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public

Jean-Paul FORESTIER, Maire	<i>Présent</i>
Régis RACINEUX, 1 ^{er} adjoint	<i>Présent</i>
Jérémy BERNARDI	<i>Excusé</i>
Émilie VICTOR	<i>Excusée</i>
Cyril CHATANAY	<i>Présent</i>
Carole LAFFIN	<i>Présente</i>
Pierre-Alain REY	<i>Présent</i>
Thibault VICTOR	<i>Présent</i>
Nicolas FORESTIER	<i>Présent</i>
Olivier BALDI	<i>Présent</i>

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-Paul FORESTIER

